AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-7-69 958266

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 106 de Juillet 1969 1969-23

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Dans l'ensemble du vignoble, le beau temps chaud a atténué la virulence du Mildiou qui est d'ailleurs très variable d'une région à l'autre.

Toutefois, dans les Charentes où les invasions irrégulières sont parfois importantes, le Mildiou reste préoccupant en raison du développement rapide de la végétation et de la présence de foyers.

Un traitement devrait donc être appliqué dès le début de la semaine prochaine dans le vignoble charentais ainsi que dans les parcelles très atteintes à la fin du mois de juin. Il pourra être retardé de quelques jours dans les vignes où les taches sont très rares.

Black-Rot : Le traitement ci-dessus sera également valable contre le Black-rot. Dans les zones contaminées, il évitera les attaques sur les grappes qui risquent de se produire au cours de nouvelles pluies.

Tordeuses de la grappe : Les vols ont été soutenus depuis le 5-10 juillet dans les vignobles du Bordelais, de la Dordogne, des Basses-Pyrénées et du littoral de la Charente-Maritime.

En conséquence, dans ces régions, appliquer au début de la semaine prochaine un traitement insecticide soigné, de préférence par poudrage, dans les propriétés habituellement infestées.

Par contre le vol de la Cochylis est nettement plus tardif dans les vignobles du Nord de la Gironde et de la région de Cognac où le traitement devra être reporté au 28 juillet.

Araignée jaune (Eotetranychus carpini) : Dans son ensemble, le vignoble ne souffre actuellement pas de dégats d'Araignées jaunes. Toutefois, il convient d'être vigilant, des cas isolés montrant que l'activité des Acariens a repris avec le réchauffement observé depuis le début du mois.

Cicadelle de la vigne : Il est trop tôt pour intervenir contre ce ravageur. Attendre un avis ultérieur.

INFORMATIONS

Oïdium : L'Oïdium peu important risque de progresser dans les jours à venir. Un soufrage de préférence par poudrage, devrait être effectué après le traitement contre le Mildiou.

.../...

P 350

.../...

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse et Tavelures des Pommiers et des Poiriers : Poursuivre la protection des vergers de Pommiers et de Poiriers en appliquant dès à présent une nouvelle pulvérisation insecticide. L'adjonction d'un fongicide préviendra les attaques tardives de Tavelures.

Carpocapse des prunes : Des pontes assez abondantes ont été déposées récemment. Il est nécessaire de procéder dans les prochains jours à un nouveau traitement.

Tordeuse Orientale du Pêcher : Prévoir un nouveau traitement soigné des vergers dont la production est destinée à l'exportation.

Araignée rouge (Panonychus Ulmi) : L'invasion est restée faible dans la majorité des vergers jusqu'au début du mois. Avec le relèvement des températures, on assiste localement à une recrudescence d'activité, qui ne justifie cependant l'application d'un traitement que lorsque les populations atteignent au moins une vingtaine de formes mobiles par feuille.

Tous les stades d'Acariens étant présents, n'utiliser que des acaricides actifs à la fois sur les oeufs, les larves et les adultes, à l'exclusion des Esters phosphoriques dont l'efficacité est négligeable du fait de la résistance des Araignées rouges.

Bordeaux, le 18 Juillet 1969

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur- Gérant : L. BOUYX